

que la volonté est forcée d'intervenir d'une façon ou d'une autre, puisqu'elle en détient la clé. Nous voici donc en plein domaine moral ; et du degré d'intervention volontaire dépendra exactement le degré de culpabilité. Or, la volonté peut observer une triple attitude vis-à-vis de la jouissance défendue occasionnée par la présence du fantasma : le *dissentiment* par quoi se trouve écartée l'ombre même du péché mortel ou véniel, malgré l'obsession de l'image et la vivacité de l'impression ; le *consentement partiel* qui ne saurait dépasser la faute légère ; le *consentement total* constituant la faute mortelle ; et enfin, la *neutralité* refusant de prononcer pour ou contre l'état de jouissance. Cette dernière attitude de la volonté, assez fréquente cependant, ne semble guère avoir attiré l'attention des théologiens, exception faite pour Lemkhul et quelques autres. Pratiquement, on la tolère durant ces minutes de trouble et de désarroi intime qui suivent immédiatement l'apparition du fantasma ; plus tard, et la réflexion venue, il faut condamner pareille attitude, pour la simple raison qu'en présence de l'occasion prochaine du péché, la volonté est tenue de se prononcer.

Toutes ces notions paraîtront sans doute au lecteur d'une simplicité un peu alarmante. On se demande comment la question des mauvaises pensées a pu bouleverser tant de consciences, alors que des principes aussi larges que bien établis la régissent. C'est que la conscience individuelle est souvent empêchée, et par mille obstacles, de suivre les données précises de la morale chrétienne. Autant les principes sont aisés, lumineux, vivifiants, autant leur application est laborieuse, eu égard aux complications de la vie, à l'ignorance, au scrupule, au laxisme, en un mot, au délabrement moral dont souffrent certaines âmes, sans compter l'état de santé physique qui influe lourdement en cet ordre de choses. La réelle difficulté consiste donc à découvrir *quelle fut l'attitude de la volonté* durant tout le cours de la tentation charnelle, et cette recherche occasionne trop souvent des tortures morales impossibles à décrire et des erreurs de jugement que la présente étude ne saurait se flatter d'avoir complètement redressées.

fr. M. A. LAMARCHE, O. P.

